



Datum / Date: 4/07/2017
Uur / Heure: 10 :59
Vraag / Question: n° 19768

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Koen GEENS, Ministre de la Justice,
concernant
un rapport sur la santé des détenus
déposée
le 27 juin 2017**

Monsieur le Ministre,

Un rapport de l'U-Gent de 2015, sur la santé des détenus dans 12 prisons en Flandre, souligne que la santé des détenus est alarmante et bien en deçà de la population flamande. Concernant leur santé mentale, 55% des détenus souffrent de troubles du sommeil et ¼ se battent contre la dépression. Physiquement, les chiffres ne s'améliorent pas puisque 62% fument quotidiennement et 70% ont des douleurs physiques.

La mauvaise santé des détenus, tant physique que morale, pourrait avoir des répercussions sur la bonne réintégration dans la société.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Une étude similaire pour l'ensemble des prisons belges a-t-elle été réalisée ?
- Quelles suites réservez-vous audit rapport pour l'implémentation de vos politiques carcérales ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, des réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

AUTEUR	Kattrin JADIN (MR)	N°19768
SUJET	Un rapport sur la santé des détenus	
DATE	5 juillet 2017	
CONSEILLER		

REPONSE

1. La Direction générale Etablissements Pénitentiaires (DG EPI) collabore depuis 2015 à une étude du Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) sur l'organisation des soins médicaux dans les prisons et le transfert éventuel vers les canaux classiques de la Santé publique afin de pouvoir instaurer encore davantage d'équivalence dans les soins de santé. Les résultats de cette étude sont attendus pour septembre 2017.

2. Ensemble avec des partenaires externes, diverses mesures ont été prises dans le domaine de la santé mentale et de la santé physique des détenus, et de nouvelles initiatives sont également en route, notamment en ce qui concerne l'endiguement de la consommation de drogues dans les prisons.

La DG EPI est également attentive à l'alimentation des détenus. A l'automne 2017, elle fera réaliser par un consultant externe une analyse du catering dans les prisons en vue d'une meilleure qualité nutritionnelle.

Au sein des prisons, le travail porte également sur la prévention du suicide. La DG EPI a déjà lancé des initiatives propres (notamment un travail structuré de prévention du suicide dans la prison de Gand). Dans différentes prisons, il existe une collaboration avec les Centres de Santé Mentale et la DG EPI examinera avec la Communauté flamande de quelle manière il est possible de soutenir encore davantage la prévention du suicide dans les établissements.

Par ailleurs, je signale le démarrage de TANDEM dans les prisons néerlandophones, dans lequel la DG EPI sera intensivement impliquée. Ce nouveau service, appelé 'Toeleiding en Aanmelding Na Detentie En Meer', sera subsidié par la Département flamand du Bien-Etre et entend orienter de manière plus efficiente les détenus qui présentent une problématique de santé mentale (y compris la toxicomanie et la délinquance sexuelle) vers des services d'assistance dans la société régulière.